

Séance du mercredi 24 mars 2010

Le Maire donne connaissance au conseil municipal que Madame Tatiana NANA, membre du conseil depuis les élections de mars 2008, lui a fait part de sa démission du conseil par courrier en date du 22 mars 2010

En effet Madame NANA a déménagé à la date du 6 mars 2010 pour s'installer dans une autre commune

A compter de la présente séance le conseil municipal ne compte plus que 10 conseillers en fonction.

1) Compte administratif 2009

Après examen du compte administratif 2009

présenté par Mr le Maire, le conseil municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement	:	137 952,67 €
➤ Recettes de fonctionnement	:	291 194,52 €
➤ Dépenses d'investissement	:	168 552,07 €
➤ Recettes d'investissement	:	60 756,98 €
➤ Excédent de fonctionnement	:	158 241,85 €
➤ Déficit d'investissement	:	70 795,19 €
➤ Excédent global de clôture	:	82 446,66 €

2) Approbation du Compte de gestion 2009

Après s'être fait présenter toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3) Taux d'imposition pour 2010

Sur proposition de Mr le Maire et après délibération, le Conseil municipal décide pour 2010

le maintien des taux d'imposition de 2009 et arrête ces taux comme suit :

- - Taxe d'habitation : 9,05 %
- - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,84 %
- - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,68 %
- - Taxe professionnelle : 15,79 %

4) Budget 2010

Le Conseil municipal vote le budget 2010 proposé par Mr le Maire, et l'arrête comme suit

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 254 976 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 212 422 €

5) Affectation des résultats 2010

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008, et sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal arrête les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2008 de la commune
- = 153 241,85 €
- Déficit d'investissement 2008
- = 70 795,19 €
- Soit un excédent global de clôture de
- = 82 446,66 €

Sur proposition du maire le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- au compte 10683 (Excédents de fonctionnement capitalisés) = 70 795,19 €
- au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- = 82 446,66 €

6) Diagnostic accès handicapés

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il faudra faire procéder à un diagnostic d'accessibilité des handicapés aux

bâtiments communaux tel que prévu par des dispositions légales.

Il a dès à présent sollicité des bureaux d'étude (Apave – Véritas et Qualiconsult) Après examen des devis présentés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de confier cette prestation à la société APAVE – agence de Strasbourg à Mundolsheim pour un montant HT de 1 200 €

7) **Festival de contes**

Mme Carmen CUNY informe le Conseil municipal qu'en tant que responsable de la Bibliothèque municipale elle s'est engagée à accueillir dans les locaux de la salle de la bibliothèque une manifestation du Festival de Contes « Vos oreilles ont la parole » qui aura lieu le 27 octobre.

L'organisation de cette animation demande le paiement d'un forfait de 30 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette initiative et s'engage à prendre ce forfait à sa charge